

**VOUS VENEZ DE VOUS INSTALLER  
ET SOUHAITEZ ÊTRE ÉPAULÉ·E PAR UN·E PAYSAN·NE ?**

**VOUS ÊTES UN·E PAYSAN·NE EXPÉRIMENTÉ·E  
ET SOUHAITEZ PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE ?**



### Inscriptions

possibles toute l'année.

### Tarifs et prise en charge :

dispositif national financé par le ministère de l'agriculture et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Le reste à charge éventuel pour le·la tuteur·e.

### Personnes en situation de handicap :

nous contacter pour évaluer la possibilité d'adapter nos modalités à votre situation.

### Le dispositif est ouvert à toutes les filières en bio.

**Pour tout renseignement,  
contactez-nous !**

### AGROBIO PÉRIGORD

Camille Gallineau  
7 impasse de la Truffe  
24430 COURSAC  
05 53 35 88 18 - 06 37 52 99 39  
formationagrobio24@gmail.com



**AGROBIO PÉRIGORD**  
Les Agriculteurs **BIO** de Dordogne

**AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE**

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



La responsabilité du ministère chargé de l'agriculture ne saurait être engagée.

Crédits photos : © AgroBio Périgord, ©BioBourgogne



**FNAB**  
Fédération Nationale  
d'Agriculture Biologique



**MAÎTRISE DES PRATIQUES**  
*Un tuteur* pour ma ferme bio



**AGROBIO PÉRIGORD**  
Les Agriculteurs **BIO** de Dordogne

**AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE**

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



## LES OBJECTIFS

### Les premières années d'installation : une période pleine de choix cruciaux...

- ... dans le test des techniques de **production**
- ... pour investir
- ... pour comprendre mon sol et trouver les techniques de **fertilisation** les plus adaptées
- ... pour la **gestion** de mon entreprise agricole
- ... pour établir des relations de **confiance** et d'**entraide** indispensables à la pérennité de ma ferme
- ... pour développer mon **réseau** dans le tissu agricole local

Face aux difficultés de l'installation et pour faire les bons choix qui sécuriseront mon exploitation,  
**un tuteur ou une tutrice saura m'aiguiller !**



## LES CONDITIONS D'ACCÈS

### Candidat·es :

- Être installé·e en priorité depuis moins de deux ans en bio, sur mon terrain ou en espace-test
- Avoir un projet professionnel agricole mûrement réfléchi et chiffré
- Disposer d'une base théorique (BPREA, bac...) et/ou d'une solide expérience pratique
- Adhérer au GAB

### Paysans-tuteurs et tutrices :

- Sélectionné·es en fonction de la proximité géographique et des besoins des candidats (production, commercialisation...)
- Être installé·e depuis au moins cinq ans
- Mettre à disposition une comptabilité claire et transparente
- Être mécanisé·e ou pouvoir apporter des conseils sur la mécanisation



## LE PARCOURS

Maîtrise des pratiques en agriculture bio  
c'est un **parcours personnalisé**  
avec un réseau de paysan·nes !

1

Dossier de candidature  
et entretien individuel

2

Rendez-vous sur ma  
ferme et définition de  
mes besoins

3

Mise en relation avec  
un paysan-tuteur ou  
tutrice et définition  
des objectifs

4

Bilan  
de mi-parcours

5

Bilan  
final

### MAÎTRISE DES PRATIQUES : maximum 2 ans **SUR MA FERME**

- 1 à 2 visites par mois et appels réguliers avec le tuteur ou la tutrice
  - Temps d'échanges collectifs techniques
- Formations pratiques : agronomie, comptabilité-gestion...